

### Interpellation

888 Näf, Muri (PS-JS)

Cosignataires: 0

Déposée le: 10.12.2009

#### **BKW FMB Energie SA : financement de campagnes de votation**

A l'occasion de la votation sur la prolongation de l'autorisation d'exploitation de la centrale nucléaire de Mühleberg dans le canton de Vaud, le Conseil-exécutif a rendu public que BKW FMB Energie SA avait investi 500 000 francs environ dans la campagne. Les participations de BKW FMB Energie SA étant détenues en majorité par le canton de Berne, la population a le droit de savoir dans quel cadre les recettes de la vente d'électricité alimentent les campagnes de votation ou vont à des partis politiques. De tels financements sont incompatibles avec notre système démocratique. Les consommateurs et les consommatrices d'électricité qui ont un avis différent de celui de BKW FMB Energie SA sont obligés, en payant leurs factures d'électricité, de soutenir une propagande qu'ils et elles désapprouvent résolument. La plupart des Bernois et des Bernoises n'ont en effet pas d'autre choix que le fournisseur d'électricité monopolistique BKW FMB Energie SA.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif savait-il que BKW FMB Energie SA voulait participer au financement de la campagne de votation dans le canton de Vaud ?
2. Les clients et les clientes de BKW FMB Energie SA sont nombreux à ne pas souhaiter soutenir de propagande politique en payant leurs factures d'électricité. Comment peuvent-ils faire ?
3. BKW FMB Energie SA versait-elle par le passé des contributions à des partis politiques ou à des comités électoraux, ou prévoit-elle de le faire ?
4. Comment le Conseil-exécutif veillera-t-il à l'avenir à ce que BKW FMB Energie SA ne finance pas de campagnes de votation ni de partis politiques ?

#### **Réponse du Conseil-exécutif**

Le Conseil-exécutif comprend les questions soulevées par l'auteur de l'interpellation. Il est également d'avis qu'une entreprise comme BKW FMB Energie SA, qui est majoritairement en mains publiques, ne devrait pas financer de campagnes d'information ou de communication lors de votations.

En 1987, le conseil d'administration de BKW FMB Energie SA a arrêté des principes en matière de politique d'information lors de votations, qui autorisent la société à mener des campagnes auprès de la population avant des votations fédérales, cantonales ou communales, lorsque son activité est concernée. En ce qui concerne la votation qui a eu lieu dans le canton de Vaud, c'est, selon BKW FMB Energie SA, la direction de l'entreprise qui avait la compétence de décider des mesures d'information à prendre.

Question 1

Non.

Question 2

Les clients qui consomment plus de 100 MW par an peuvent choisir librement leur fournisseur d'électricité, ce qui n'est pas encore le cas pour les petits consommateurs, les ménages et les familles. Cependant, avec l'ouverture prochaine des marchés, les privés pourront eux aussi profiter de cette possibilité.

Question 3

Selon BKW FMB Energie SA, l'entreprise n'a versé aucune contribution à des partis politiques ou à des comités électoraux par le passé, et elle ne prévoit pas de le faire.

Question 4

BKW FMB Energie SA est une société anonyme de droit privé cotée en bourse. Le Conseil exécutif n'a pas le pouvoir d'agir directement. Toutefois, il est prêt à s'engager dans le cadre de sa fonction de représentant du canton au conseil d'administration pour que, à l'avenir, aucune contribution ne soit versée à des partis politiques ou à des comités électoraux. Il demandera également la révision des principes fixés.

**Au Grand Conseil**